

# COMMUNE DE MONTAURIOL - LES HOSTALET



## Bulletin Municipal Juin 2016

### SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 2	Informations générales	Page 5
Budget	Page 4	Événements familiaux	Page 8
		Ça s'est passé à Montauriol	Page 8

*Respectons notre village, ne pas jeter sur la voie publique*

Adresse du site internet : [mairie-montauriol.com](http://mairie-montauriol.com)

Est-il besoin de rappeler le contexte dans lequel se conduit aujourd'hui l'action municipale ? Ce contexte est marqué sur le plan des moyens par la diminution des ressources des collectivités locales, combiné à un accroissement des charges et missions qui leur sont dévolues au fil des années et des réformes.

Pour notre gouvernement, à l'échelle européenne, ce timing est important : en 2017, la France doit ramener son déficit en-dessous de la barre des 3 % du PIB, sinon elle s'expose à des sanctions européennes. Or, dans ses prévisions publiées le 4 février, la Commission européenne table sur un déficit français de 3,2 % en 2017, alors que Bercy annonce 3 %...

Il est de plus en plus difficile de préparer un budget communal: c'est la première année que nous avons attendu les chiffres officiels des dotations de l'État aussi longtemps... Qu'est-ce que cela signifie ? Je vous laisse méditer.

C'est dans ces conditions que nous avons bâti notre budget communal retracé par quelques chiffres dans les pages suivantes. N'hésitez pas à nous questionner directement pour toute explication supplémentaire.

Inquiétudes également en abordant la question de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, mais je veux quand même vous dire mes craintes en tant que maire d'une petite commune rurale. Depuis de nombreuses années déjà, nous entendions parler d'une réforme de l'organisation territoriale de notre pays. C'est fait. Nous faisons désormais partie de cette grande région. La communauté de communes aussi avec son seuil minimum de 20 000 habitants qui doit être franchi pour adhérer à la loi. Sous quelle forme ? On peut l'imaginer... Reste que c'est la place de notre commune dans cette organisation qui me préoccupe. Nous sommes face à deux conceptions totalement divergentes. L'une dictée par une vision urbaine et technocratique, et la nôtre, avec une vision plus rurale et certainement plus proche des habitants et du bon sens. Mais bon pourquoi s'obstiner la route est tracée depuis longtemps.

L'actualité municipale toujours dominée par l'élaboration du nouveau PLU qui poursuit son chemin. Le comité de pilotage en charge du PLU (élus, AURCA, DDTM) s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir un fléchage du document correspondant au desiderata du conseil municipal. Accompagnés de notre avocat, nous avons exprimé nos points de vue sur le zonage et le règlement du PLU.

Nos projets sont opposables aux divers documents supra communaux évidemment, tous ceux-ci ne sont pas forcément en cohésion avec nos idées... Nous attendons également les décisions de l'autorité environnementale (DREAL) afin de définir la poursuite d'éventuelles études complémentaires. Une réunion publique vous sera proposée pour vous présenter le projet.

Les dossiers de subvention sur l'accessibilité, l'embellissement et la sécurisation sont en cours d'instruction, l'état et le département ont répondu favorablement, reste à attendre la réponse de la région qui, si elle est favorable, permettrait de voir les travaux débiter en ce début d'automne.

Vous étiez nombreux à assister à la réunion que nous avons organisé avec les services de l'état, l'ONF et les pompiers afin de bien interpréter les réglementations légales en terme de débroussaillage. Cette prise en compte du risque incendie est essentielle pour la sécurité de tous, elle doit en complément du PCS initié par la commune, optimiser l'efficacité de la lutte contre ce risque redoutable. C'est dans le courant du mois d'octobre que les services ONF procéderont aux premiers contrôles, ils pourront également vous apporter les informations nécessaires pour améliorer l'efficacité du débroussaillage.

Le retable et la statue de st André volés à l'église St Saturnin en 2010 ont été retrouvés ce printemps près de la ville de Gaillac par la gendarmerie. Ceux-ci après avoir été expertisés seront restitués à la commune prochainement. Nous veillerons à leur attribuer une place sécurisée dans l'église en les intégrant aux futurs travaux de restauration.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin qui retrace notamment les manifestations liées à la traditionnelle fête de la Pentecôte et autres événements. Permettez-moi au nom de l'ensemble des élus de remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour que notre village demeure une commune chaleureuse, solidaire, dynamique et festive. Bonne lecture et un bel été à tous.

Patrick Mauran

# BUDGET

2016

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	103 485	70 Produits des services	600
012 Charges de personnel	29 150	73 Impôts et taxes	85 399
		74 Dotations	47 911
65 Autres charges gestion	47 396,86		
66 Charges financières	100		
023 Virement sect. Investissement	47 298,53		
042 Opération ordre de transfert	6 000	002 Excédent reporté	99 520,39
<b><u>TOTAL DEP FONCT.</u></b>	<b>233 430,39</b>	<b><u>TOTAL REC FONCT.</u></b>	<b>233 430,39</b>

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		001 Solde d'exécution reporté	8 869,47
16 Remboursement d'emprunt	1 000	10 Dotations	11 571
		13 Subventions	50 561
23 Immobilisations en cours	135 300	021 Virement sect. Fonct.	47 298,53
		040 Opération d'ordre entre sect.	6 000
		041 Opération patrimoniale DRAC	12 000
<b><u>TOTAL DEP INVEST.</u></b>	<b>136 300</b>	<b><u>TOTAL REC INVEST.</u></b>	<b>136 300</b>

Comme vous pouvez le constater, le budget de fonctionnement présente un excédent reporté conséquent. Il est le fruit d'une réflexion municipale et d'une gestion financière qui anticipe la baisse des différentes dotations et subventions des collectivités territoriales qui nous ont toujours accompagnés dans nos différents projets. Cet excédent reporté sera injecté en partie dans le budget d'investissement qui permettra la réalisation des projets municipaux à venir.

# INFORMATIONS GENERALES

## Site internet

Le site internet de la commune a fait peau neuve à l'adresse habituelle : <http://www.mairie-montauriol.com/>.

Ayant gardé sa structure visuelle qui se veut caractéristique de l'identité de la commune, il a diversifié ses rubriques. Plus complet, plus convivial, les informations d'ordre particulier (propre à la rubrique) ou administratif (émanant du secrétariat ou de l'équipe municipale élue) sont régulièrement mises à jour.

Site communal, il est aussi celui des citoyens. Certaines informations spécifiques (hébergements, acteurs économiques...) peuvent être erronées. Nous sommes à la disposition des personnes concernées pour effectuer les corrections nécessaires. La modification peut être précisée auprès du secrétariat (04 68 38 86 00) ou à l'adresse mail de l'équipe municipale chargée de la communication : [montauriolcom@gmail.com](mailto:montauriolcom@gmail.com).

## Lutte contre le démarchage téléphonique

Vous ne supportez plus le démarchage téléphonique intempestif du quotidien ? « Bloctel » la nouvelle liste d'opposition à ce démarchage est ouverte. Les consommateurs peuvent donc s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils doivent entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Ils reçoivent alors par courriel une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient de vérifier que le message est bien arrivé (si nécessaire parmi les *spams*). L'inscription n'est prise en compte effectivement que lorsque les consommateurs ont cliqué sur le lien hypertexte proposé dans le courriel de confirmation. Les consommateurs sont alors protégés contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de leur inscription.

La durée d'inscription sur la liste d'opposition est valable 3 ans. Par conséquent, 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs sont contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs peuvent s'identifier sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires

# INFORMATIONS GENERALES

## Communication numérique

Comme une partie des administrés a pu le constater, la communication des informations municipales passe par l'envoi de mail au particulier ayant communiqué son adresse au secrétariat (04 68 38 86 00). Ce moyen est un complément efficace au site (voir article) et au bulletin, ainsi qu'aux affichages. Si vous ne l'avez déjà fait, nous vous invitons à transmettre votre adresse mail pour vous garantir la plus grande lisibilité en terme d'information générale communale.

N.B : les particuliers ayant changé d'adresse mail sont invités eux aussi à faire les modifications nécessaires auprès du secrétariat.

## Débroussaillage

Chaque année, des milliers d'hectares de forêts partent en fumée entraînant la destruction de la faune sauvage et de la flore, la perte de biens personnels ou collectifs et, malheureusement parfois, de vies humaines...

Souvent, ces catastrophes peuvent être évitées par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est un acteur clé de la prévention.

Pour protéger, vous et vos biens.

- l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera maîtrisé plus facilement.
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité,
- si toutefois le feu venait à passer, passant plus vite, les dégâts occasionnés seront moins importants.

Un débroussaillage efficace sous-entend :

- éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches,
- couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,
- espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,
- élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres,
- se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant.

Le plan de débroussaillage est consultable en mairie.

# INFORMATIONS GENERALES

## **Petits pains de St Amans**

Une nouvelle fois, le 8 avril, nous nous sommes retrouvés à la chapelle de St Amans pour la traditionnelle bénédiction des petits pains par l'abbé Justafré. Cette année, se sont M. et Mme Queneutte Michel et Maria qui ont bien voulu perpétuer la tradition avec beaucoup d'humanité. Ils ont récolté la somme de 1598 € - 300 € (petits pains) = 1298 €.

Ces dons permettront de continuer à embellir notre chapelle.

Rendez-vous donc l'année prochaine avec Mme Delchambre pour faire vivre notre tradition. Nous espérons que vous lui réserverez un très bon accueil.

## **Ramassage des objets encombrants**

07/07 04/08 15/09 13/10 17/11 08/12

N'oubliez pas de communiquer à la mairie, quelques jours auparavant, la liste des objets que vous déposerez devant chez vous.

## **Fermeture mairie**

La mairie sera fermée du mardi 16 août 2016 jusqu'au 7 septembre 2016 inclus. Une affiche sur la porte de la mairie vous confirmera les dates exactes.

## **Festivités/agenda communal**

Concours de pétanque : vendredi 8 juillet à 21 h, boulodrome.

Fête Nationale : jeudi 14 juillet à 11h30, un apéritif sera offert par la Municipalité sur la place de la Mairie

Grillade de l'été : samedi 16 juillet à partir de 19h30

Repas de l'été : samedi 13 août à partir de 19h30

Concours de pétanque : vendredi 19 août à 21 h

Une affiche vous communiquera, en temps utile, les modalités de toutes activités.

## **Bibliothèque de Montauriol : horaire vacances d'été**

La bibliothèque sera ouverte tout le mois de juillet, le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h et elle fermera ses portes du 1 août au 26 août 2016. Les permanences reprendront le samedi 27 et le mercredi 31 août 2016. Si vous avez changé d'adresses email depuis votre souscription, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse email afin de pouvoir vous informer rapidement

## EVENEMENTS FAMILIAUX

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Clément Alberto, Maurice DUTENT, né le 11 avril 2016 au foyer de REMOLI Alexandrine et DUTENT Pascal. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nos souhaits de bonheur accompagnent Flavio, Carlos ALVES PEREIRA et Christian José ESPINAS qui se sont mariés le 18 juin 2016. Toutes nos félicitations.

## ÇA S'EST PASSÉ A MONTAURIOL



Petits pains  
de St Amans



Fête de  
Pâques



Commémoration  
du 8 mai



Fête de la  
Pentecôte



Herbes de la  
St Jean



Conférence  
sur les noms  
de famille par  
M. Peytavi  
8